



sandweiler@csv.lu

Administration communale de Sandweiler
A l'attention du Collège échevinal
18, rue Principale
L-5240 Sandweiler

Sandweiler, le 28 novembre 2023

Concerne : amendement au ROI, Point 3 sur l'ordre du jour du conseil communal du 30.11.2023

Madame la Bourgmestre,
Madame, Monsieur les Échevins,

Conformément à l'article 10 du règlement d'ordre intérieur, les conseillers sous-mentionnés proposent un amendement au règlement d'ordre intérieur du conseil communal de Sandweiler aux fins de discussion et vote.

- Art. 7. - Consultation des documents
 - Article à compléter par la phrase suivante :
« Les pièces susmentionnées sont en même temps mises à disposition par voie électronique. »
 - Article à compléter par la phrase suivante :
« Le collège des bourgmestre et échevins met à la disposition de chaque membre du conseil communal une adresse de courrier électronique personnelle. »

Veuillez agréer, Madame la Bourgmestre, Madame, Monsieur les échevins, l'expression de nos sentiments les plus distingués.

Romain DUMONG
Conseiller

Jean LEMMER
Conseiller

Simone MASSARD-STITZ
Conseillère